

J'aimerais vous citer l'ancien ministre des Communications, le député de Duvernay (M. Kierans), qui a parlé de ces concessions fiscales. Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur. Soyez assuré que cette citation est bien pertinente.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable représentante trouve cette citation pertinente, mais j'aimerais qu'elle m'indique comment elle se rattache aux deux motions à l'étude. Si je lui demande de le faire, c'est simplement parce que j'ai interrompu un excellent discours du député de Halifax-Est Hants (M. McCleave) qui portait vraiment sur ces deux motions. Si l'honorable représentante peut réussir à établir le bien-fondé de cette citation, je l'écouterai avec plaisir.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je serai enchantée d'expliquer ce rapport. J'essaie de vous expliquer pourquoi j'appuie cet amendement qui propose que le conseil d'administration se compose de gens qui ne représentent pas seulement le secteur commercial de la vie canadienne mais aussi les consommateurs, les cultivateurs, les syndicats ouvriers et le reste. Je ne vois pas comment je puis expliquer mes raisons à moins de dire pourquoi nous voulons cet amendement. Si j'inclus d'autres secteurs de l'économie canadienne, c'est qu'en vertu de l'arrangement actuel cette société ne favorisera pas également tous les Canadiens.

J'espère en avoir établi la pertinence à votre satisfaction. A mon avis, il est de la plus haute importance d'expliquer pourquoi nous croyons que cet amendement devrait être accepté de façon à inclure des secteurs de l'économie canadienne autres que le milieu des affaires. Je donnerai ma citation et Votre Honneur pourra juger de sa pertinence. Le député de Duvernay a déclaré:

On ne renonce pas aisément à des exemptions fiscales. Des groupes de pression considérables et puissants ont précisément pour but le maintien et l'extension des privilèges et de l'immunité fiscaux. Mais nous ne vivons pas en 1799, alors que Pitt introduisait l'impôt sur le revenu et inscrivait les revenus provenant de l'exploitation des mines et des carrières au deuxième rang de la liste des exemptions d'impôt, immédiatement après les appointements des ecclésiastiques. Et nous ne vivons pas non plus en 1927, alors que le Congrès américain autorisait une allocation d'épuisement sur une taxe d'affaire déjà assez faible. Aux taux d'aujourd'hui, de tels privilèges sont extrêmement discriminatoires et encouragent des investissements excessifs dans les industries privilégiées et une mauvaise répartition de ressources, comme l'a fait remarquer le rapport Carter.

Si Votre Honneur ne trouve pas cet extrait pertinent, il n'aura aucun doute au sujet d'un autre que je voudrais lire. C'est pour ainsi dire la moelle de l'argument que nous invoquons pour exiger que l'on change la composition du conseil d'administration de la CDC. Le député de Duvernay a ajouté ceci:

Pour améliorer la qualité de vie au Canada, il faut qu'une proportion croissante du revenu global serve à satisfaire aux besoins sociaux et privés des Canadiens comme consommateurs et non comme investisseurs. Cette demande grandissante, jointe à une réserve monétaire grossissant avec plus de stabilité que dans le passé, fournira tous les stimulants nécessaires aux investissements privés.

Si nous laissons le conseil d'administration entièrement aux mains du milieu des affaires, comment compter qu'une proposition croissante du revenu global serve à

[M^{me} MacInnis.]

répondre aux besoins sociaux et privés des Canadiens comme consommateurs et non comme investisseurs? D'après la proposition du gouvernement, le conseil sera formé de personnes qui savent comment faire pour que les opérations de la CDC rapportent un bénéfice aux actionnaires en tant que tels, un point c'est tout. Pour obtenir un résultat différent, nous devons faire siéger d'autres au conseil que celles qui représentent les intérêts des investisseurs. Je pense avoir amplement démontré la pertinence de mes propos. En fait, je voudrais bien qu'on m'indique où j'ai digressé, mais il serait injuste de traîner Votre Honneur dans une discussion procédurale.

Le député de Duvernay n'est pas le seul à penser que nous devons planifier dès maintenant en fonction des besoins tant futurs que présents des Canadiens. Il nous faut de la planification dans plus que d'étroits secteurs du monde des affaires. Si nous laissons seuls des hommes d'affaires effectuer la planification dans tout le pays, nous n'aboutirons à rien de mieux que ce que nous avons maintenant. Nous ne connaissons que peu de développement économique dans des domaines où le chômage est beaucoup plus sérieux que dans d'autres et dans lesquels les occasions d'emploi sont actuellement réparties très irrégulièrement.

• (3.10 p.m.)

Je ferai remarquer que le Conseil économique qui il y a des années aurait été composé exclusivement d'économistes, avec quelques fonctionnaires ici et là, a commencé à se rendre compte de la nécessité d'inclure des gens d'autres secteurs de la collectivité. Le Conseil économique comprend aujourd'hui des représentants de la main-d'œuvre syndiquée. Il comprend des représentants d'organismes de cultivateurs et de consommateurs et un bon nombre de représentants d'autres secteurs, en plus de ceux du monde des affaires et des universitaires.

Le gouvernement actuel a déjà eu l'occasion de se rendre compte que, quand il s'agit d'examiner les problèmes économiques de notre pays, il est judicieux de faire également appel à des personnes qui n'appartiennent pas au monde des affaires et qui ne songent pas seulement à faire grossir les dividendes de leurs employeurs. Il en va de même, actuellement, dans d'autres secteurs de l'appareil gouvernemental. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a créé, au sein de son ministère, le Conseil national du bien-être. Je l'en félicite. Il a jugé bon d'y nommer non seulement des représentants du monde des affaires, mais aussi des travailleurs sociaux et d'autres membres de la collectivité nationale qui sont avertis des problèmes auxquels se heurtent les personnes à faible revenu. «Qu'est-ce que les personnes à faible revenu ont à voir avec le bien-être social?», me demanderez-vous. Ce sont les bénéficiaires et ils sont probablement les mieux placés pour parler de la question. Il n'arrive que très rarement—si tant est que cela arrive—que ceux qui distribuent les prestations et les législateurs aient eu l'occasion de se trouver de l'autre côté de la barrière ou qu'ils aient une connaissance pratique des données du problème.

Si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a réussi à faire siéger au conseil des représentants des groupes à faible revenu, peut-être est-il temps d'envisager de faire figurer aussi des représentants des secteurs